

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray- Saint-
Michel-Parc-Extension

Le 17 mars 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231080

Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux d'aménagement du parc Irma-LeVasseur et travaux de voirie, d'éclairage, d'utilités publiques (CSEM) et d'architecture du paysage dans les avenues Dollard, Wiseman et Ducharme dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 25 120 120,50 \$, taxes incluses (contrat : 21 099 000 \$ + contingences : 2 251 823,01 \$ + incidences : 1 769 297,49 \$) - Appel d'offres public 512801 (10 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231080

Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux d'aménagement du parc Irma-LeVasseur et travaux de voirie, d'éclairage, d'utilités publiques (CSEM) et d'architecture du paysage dans les avenues Dollard, Wiseman et Ducharme dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 25 120 120,50 \$, taxes incluses (contrat : 21 099 000 \$ + contingences : 2 251 823,01 \$ + incidences : 1 769 297,49 \$) - Appel d'offres public 512801 (10 soumissionnaires)

À sa séance du 26 février 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 20 M\$.

Le 5 mars 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables ont indiqué que la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier a été mandatée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour produire les documents d'appel d'offres requis et pour réaliser les travaux d'aménagement du futur parc de quartier Irma-LeVasseur, situé dans le projet MIL Montréal. Ce nouvel espace, qui agira comme un parc éponge d'envergure, prévoit un parc-école, des équipements de jeux pour enfants ainsi que des aires libres. La construction d'un stationnement de 36 cases est également prévue. Les travaux ont été divisés en quatre phases pour permettre de livrer le parc-école à temps pour la rentrée scolaire.

L'appel d'offres, qui a été publié du 18 novembre 2024 au 25 janvier 2025, a attiré l'attention de 27 preneurs du cahier des charges, dont dix ont déposé une soumission.

La plus basse est celle de Charex inc., dont le prix présente un écart de seulement 0,91 % avec l'estimation préparée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Compte tenu de ce résultat et de la conformité de l'offre, le Service a conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi avec l'adjudicataire.

Durant la période d'échanges, la Commission a demandé des clarifications sur les travaux qui seront réalisés entre septembre et novembre 2026, c'est-à-dire durant la période scolaire. Pourrait-il y avoir des enjeux de cohabitation? Selon les invitées, les travaux les plus importants vont se dérouler en début de projet et il ne devrait pas y avoir de gros travaux après l'ouverture des classes. En effet, les travaux lourds (excavation, aqueducs) seront réalisés au cours de la première année et les aménagements de surfaces (plantation, chemin, mobilier) seront faits en second lieu.

Les membres ont également tenté de comprendre pourquoi le projet prévoit un si large pôle de mobilité, incluant un stationnement, tout juste à côté d'un parc éponge. Comme l'ont expliqué les invités, il y avait à l'origine un stationnement derrière le Centre communautaire intergénérationnel (CCI). Il a été démoli pour faire la décontamination des sols et un vieux stationnement a été laissé en fonction pour les besoins du site. Durant les consultations publiques, certains voulaient des stationnements, d'autres en voulaient très peu. D'après une analyse des besoins, il fallait néanmoins relocaliser les cases de stationnement pour Communauto, la station BIXI, les bornes de recharge pour les véhicules électriques et quelques cases pour les besoins du CCI. Cette solution est issue d'un compromis longuement discuté.

Puisque le futur stationnement sera situé sur un espace qui est actuellement un parc, les membres ont demandé ce qu'il adviendra des arbres. Un maximum d'arbres sera conservé, ont indiqué les responsables. Ceux situés en bordure pourront plus facilement être préservés, quant à ceux au centre, ce sera plus difficile, mais certains seront transplantés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division des grands projets pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- Contrat de plus de 20 M\$.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231080 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.